

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 juin 2019

Date de la convocation : 18 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à M. Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** : Cession d'une parcelle cadastrée AW 453p située à Reventin-Vaugris à l'entreprise XEFI

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération de ce jour, l'Agglo a approuvé l'acquisition d'une parcelle d'environ 10 903 m² cadastrée AW 453, située Gerbolle dans la zone d'activités de Vaugris située à Reventin-Vaugris.

Créé en 1997, le groupe XEFI, dont le siège est à Rilleux-la-Pape, est présent dans toute la France, à travers son réseau de 55 agences, et réalise un chiffre d'affaires de 69 millions d'euros. D'abord spécialiste dans la vente de matériel informatique, le groupe s'est développé en proposant du service de maintenance, solutions logicielles et sécurité/sauvegarde des données. C'est pour poursuivre l'implantation de data center de proximité et ainsi mailler le territoire, que XEFI s'est rapproché de l'Agglo pour identifier un foncier proche des réseaux ferrés, routiers et autoroutiers. La sauvegarde des données devenant un enjeu majeur pour les entreprises, cet outil contribuera à renforcer l'attractivité du territoire.

Il est ainsi proposé d'approuver la cession d'une partie de cette parcelle, cadastrée AW 453p d'environ 3 000 m², moyennant le prix de 52 €/m² à l'entreprise XEFI.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions du Livre II (La Coopération Intercommunale), Titre I,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L. 1, L2211-1, L. 2221-1, L. 3211-14 et L. 3221-1,

VU la délibération de ce jour du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération portant sur l'acquisition de la parcelle cadastrée AW 453 située sur la commune de Reventin-Vaugris,

VU l'avis de France Domaine du 6 juin 2019,

VU l'avis favorable de la commission économie du 20 juin 2019,

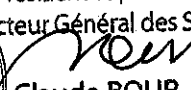
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

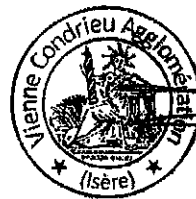

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée AW 453p sise lieudit Gerbolle à Reventin-Vaugris, d'une surface d'environ 3 000 m², à l'entreprise XEFI située à Rilleux-la-Pape, représentée par son Président M. Sacha ROSENTHAL ou toute personne morale ou physique qui se substituerait, moyennant le prix de 52€/m².

AUTORISE Monsieur le Président ou la 1^{ère} Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 25 Juin 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 1 JUIL. 2019
et a été publiée le - 1 JUIL. 2019

Pour le Président et par délégation,
Directeur Général des Services

Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Thierry KOVACS

Grenoble, le 6 juin 2019

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE L'ISÈRE
PÔLE D'ÉVALUATIONS DOMANIALES
8 rue de Belgrade – BP 1126
38022 GRENOBLE Cedex 1
Téléphone : 04 76 85 76 08
Mel : ddfip38.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Isère
à

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Sophie VIDBERG
Téléphone : 06 77 19 79 33 / 04 76 85 76 48 (le lundi)
Courriel : sophie.vidberg@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. LIDO: 2019-38336V1134

VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : emprise d'environ 3000 m² à détacher de la parcelle AW 453 en bordure de voirie

ADRESSE DU BIEN : lieu-dit Gerbolle à REVENTIN-VAUGRIS

VALEUR VÉNALE : un prix de 156 000 € HT environ, soit 52 € HT le m² peut être admis pour une surface d'environ 3 000 m² desservie par voirie et réseaux en limite, biens libres de toute occupation

En l'absence de renseignements, l'évaluation ne tient pas compte d'éventuels coûts de désencombrement et dépollution du site.

1 – SERVICE CONSULTANT :

VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Saïda PREVOST

VOS RÉFÉRENCES :

2 – DATE DE CONSULTATION :

03/06/2019

DATE DE RÉCEPTION :

03/06/2019

DATE DE VISITE :

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT » :

03/06/2019

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'un terrain nu situé dans la zone d'activité de Vaugris.

Un accord amiable serait intervenu entre les parties au prix de 52 € HT le m² pour une surface d'environ 3 000 m².

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : emprise d'environ 3000 m² à détacher de la parcelle AW 453 en bordure de voirie

Description du bien : emprise de terrain nu et plat située le long de la RD4 route du Barrage dans la zone de Vaugris.

Absence d'information concernant des coûts éventuels de désencombrement ou dépollution du site.

Surface à détacher en bordure de voirie d'environ 3 000 m² sur parcelle AW 453 d'une surface totale de 10 903 m².

5 – SITUATION JURIDIQUE

- Nom du propriétaire : SCI DE L'ECLUSE, en cours d'acquisition par VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

- Situation d'occupation : biens évalués libres de toute occupation

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zone UX au document d'urbanisme en vigueur, terrain non aménagé mais déjà desservi par la RD4, non équipé mais tous réseaux au droit du terrain.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de la comparaison directe: cette méthode consiste à partir directement des références de transactions effectuées sur le marché immobilier pour des biens présentant des caractéristiques et une localisation comparables à celles du bien expertisé.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

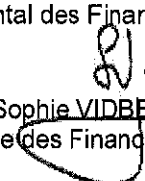
Le présent avis est valable un an.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,


Sophie VIDBERG
Inspectrice des Finances Publiques